



# Conduite sous stupéfiants

Par **Leia2829**, le **10/03/2022** à **23:55**

Bonjour,

Il me reste 9 mois avant d'enlever le A du permis probatoire (J'ai 10points) et je viens de me faire contrôler positive au cannabis à la sortie du péage.

Mes questions :

- Le gendarme m'a expliqué qu'il me prenait le permis pour 5 jours. J'ai effectué un test salivaire qui sera envoyé en laboratoire.

Est ce que le Préfet doit rendre le document dans les 5 jours suivant les résultats du laboratoire, ou dans les 5 jours dès ma signature du papier de rétention ?

- Je n'ai aucune infraction routière ou délit, quelle peut être ma peine ?

- Est il possible, d'écrire au tribunal afin d'expliquer ma situation (J'ai un enfant de 6 ans, je ne consomme pas tous les jours, je suis itinérante niveau professionnel donc je peux perdre mon emploi) en demandant une annulation de la suspension ? Quitte à faire des test tous les mois s'il faut.

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Par **Marck.ESP**, le **11/03/2022** à **09:28**

Bonjour

[\*\*Stupéfiants et cannabis au volant, amende et perte de points - LegiPerm\*\*](#)

[\*\*Le dépistage des drogues sur la route - Drogues Info Service \(drogues-info-service.fr\)\*\*](#)

N'espérez rien en écrivant au tribunal, le fait que vous n'ayez commis aucune infraction ou délit n'a aucune importance vis à vis de la peine .

Par **youris**, le **11/03/2022** à **10:35**

bonjour,

même dans les pays où l'usage du cannabis est autorisé, il reste formellement interdit pendant la conduite automobile.

donc je doute du succès de votre réclamation, les arguments que vous voulez présenter au tribunal risquent de vous desservir, car le juge va vous répondre qu'il fallait y penser avant de prendre la route.

salutations